

## Grippe aviaire : l'élevage plein air à nouveau interdit !



Grippe aviaire : l'élevage plein air à nouveau interdit !

**Communiqué de la Confédération paysanne et du Modéf au sujet du retour de foyers de la grippe aviaire et de sa gestion par le ministère par la claustration de l'ensemble des élevages plein-air :**

Depuis ce matin, la France est repassée en « risque élevé » vis-à-vis de la grippe aviaire.

Cette décision du ministère aura une conséquence principale : l'obligation de claustrer toutes les volailles sur l'ensemble du territoire métropolitain, et donc l'interdiction de la pratique de l'élevage plein air.

Une décision incompréhensible qui découle de l'apparition récente de grippe aviaire dans des élevages de dindes... qui étaient déjà claustrées.

Le choix d'enfermer les volailles à l'échelle de toute la France métropolitaine pose également question, alors que seuls deux départements affichent des cas de grippe aviaire en élevage.

La campagne de vaccination des canards aurait pu être une occasion de revoir le fonctionnement des filières.

Mais celles-ci ont repris leurs vieilles habitudes : densités élevées, transports incessants d'animaux et de personnel, échanges de matériel...

Sans surprise, les mêmes causes ont produit les mêmes conséquences : ce sont encore et toujours les mêmes élevages claustrés qui sont devenus foyers ; ce sont encore et toujours les mêmes filières qui ont diffusé le virus vers d'autres élevages.

Encore une fois, l'élevage plein air n'en est en rien responsable.

Encore une fois, c'est lui que le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire décide de sacrifier.

Seul un débat de fond sur le fonctionnement des filières nous permettra de sortir des crises à répétition.

Le ministère avait annoncé l'année dernière le lancement prochain d'un vaste chantier en ce sens, intitulé "l'élevage de demain". Nous l'attendons toujours.